

SÉANCE DU LUNDI 21 JUIN 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 18
- Présents : 17
- Pouvoirs : 1

Date de convocation :

Mardi 15 Juin 2021

Affichage effectué le :

29 juin 2021

Mise en ligne le :

29 juin 2021

OBJET :

Contrat de ville 2021 :
attribution de subventions à
l'association ADENS pur l'action
« Oka, le camion trait d'union
des quartiers » et à la ville
d'Agde pour l'action « Truck
Famille »

N° 003615

Question N° 7 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5.
« Subventions »

- ✓ *VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine qui définit le cadre des Nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2020 succédant ainsi aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) initiés pour la période 2007-2014 ;*
- ✓ *VU La loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 prorogeant la durée des contrats de ville jusqu'en 2022.*

Monsieur le Vice-Président délégué à l'habitat et la politique de la ville rappelle que l'Etat a classé le centre-ville d'Agde en territoire prioritaire Politique de la Ville se basant sur les critères de l'INSEE qui a recensé les problématiques sociales économiques et urbaines sur ce quartier.

Pour la mise en œuvre de ce Contrat de Ville, trois piliers ont été déterminés par l'Etat :

- Le Pilier Cohésion Sociale.
- Le Pilier Cadre de vie et Renouvellement Urbain.
- Le Pilier Développement Economique et Emploi.

Les axes transversaux sont la jeunesse, l'égalité Femme/Homme et la lutte contre les discriminations.

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Sébastien FREY **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE. M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY :** M. Jean AUGÉ. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **PÉZENAS :** Mme Danièle AZEMAR. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIERE. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. François PEREA.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. François PEREA

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210621-D00361510-DE

Les partenaires institutionnels du Contrat de Ville sont l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, la CAF de l'Hérault, la ville d'Agde et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Ainsi, pour l'exercice 2021, la CAHM a lancé un appel à projets spécifique auprès des associations locales et de la ville d'Agde dans le cadre du Contrat de Ville.

Après analyse conjointe des dossiers par la CAHM, la ville et les partenaires du contrat de ville, il est proposé d'attribuer, pour deux actions inscrites dans le pilier Cohésion sociale, les financements suivants :

- ✓ **2 000 € à la Ville d'Agde pour l'action « Truck Famille »**
L'idée est celle d'un bus itinérant équipé en matériel de puériculture, de jeux...qui s'installe dans l'espace public, devant les établissements scolaires dans un esprit convivial type food truck.
L'animation des temps parents-enfants et des moments conviviaux sont ainsi prétexte aux rencontres et repérage des besoins des habitants
- ✓ **3 000 € à l'association ADENS pour l'action « Oka, le camion trait d'union des quartiers » :**
Ce projet de médiation itinérante, qui fait trait d'union des quartiers, s'inscrit dans la continuité des actions menées en 2020 et en réponse à la demande sociale. Les objectifs de l'action sont de :
 - Repérer et orienter les publics non captifs
 - Retisser des liens entre jeunes et adultes n'arrivant plus à se rencontrer et souvent en rupture avec les institutions
 - Ouvrir les horizons, pour sortir du « nous » « jeunes des quartiers » enfermant du groupe d'appartenance, et créer de nouvelles opportunités
 - Réoccuper l'espace public en soirée et impulser une nouvelle convivialité nocturne
 - Donner de l'information directement sur place (exemple mise en relation avec les partenaires institutionnels et associatifs)
 - Favoriser le travail de réseau des partenaires locaux
 - Contribuer au diagnostic nocturne dans les quartiers dits « sensibles »

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'attribution de ces subventions au titre du Contrat de Ville pour un montant total de 5 000 € (cinq mille euros).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 2 000 €** à la Ville d'Agde pour l'action « Truck Famille » ;

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER 3 000 €** à l'association ADENS pour l'action « Oka, le camion trait d'union des quartiers »

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ces attributions de subventions.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#